ID: 019-200066744-20241001-DEC2024086-AI





## **DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-086**

du 1er octobre 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 7,10

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n°2024-01-03 du Conseil communautaire en date du 15 février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu la proposition de reprise pour destruction du véhicule Ford Transit immatriculé AP-583-GB établie par la société Laporte Récupération — ZI de la Petite Borde — 19200 Ussel ;

## **DÉCIDE**

ARTICLE 1
Est approuvée la cession, pour destruction, du véhicule immatriculé AP-583-GB à la société Laporte Récupération – ZI de la Petite Borde – 19200 Ussel pour un montant de 320,00 €.
ARTICLE 2
Autorise la signature du contrat de cession du véhicule.
ARTICLE 3
La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à Monsieur le trésorier d'Ussel et elle sera inscrite au registre des décisions.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme, À Ussel, le 1<sup>er</sup> octobre 2024 Le président,

Pierre Chevalier